

Demain, je me déclarerai objecteur de vaccination et je n'appliquerai pas la loi



[Source : lecourrierdesstrategies.fr]

Par Éric Verhaeghe

Quand la loi sur le passe vaccinal sera adoptée par le Parlement, je n'attendrai pas l'avis pipeauté du Conseil Constitutionnel pour me déclarer objecteur de vaccination. Je n'appliquerai pas cette loi illibérale qui instaure une ségrégation sans indemnité, là où le premier statut des Juifs, en octobre 1940, avait été plus doux et plus bienveillant... Face à la disparition de l'État de droit et à la neutralisation des contre-pouvoirs, les citoyens ne sont plus tenus de respecter la loi. L'ère de la sécession commence.

Objecteur de vaccination, c'est tout ce que je suis depuis le début, et c'est tout ce que je vais continuer à être.

Ce n'est pas que je sois anti-vaccin. Jusqu'à cette affaire de Pfizer ou d'AstraZeneca, je n'avais jamais réellement réfléchi à la question, et comme tout le monde ou presque, j'ai reçu des vaccins.

Simplement, j'estime que j'ai le droit de choisir quand je veux me soigner ou pas. Personne n'a à s'immiscer dans cette décision personnelle qui ne regarde que ma conscience.

La farce des non-vaccinés qui contaminent les vaccinés

J'ai évidemment bien entendu la fable, la carabistouille, selon laquelle ne pas se vacciner est un acte criminel.

J'ai même un proche qui est venu me dire, à la maison, que j'étais un contamineur qui revendiquait le droit de tuer les autres.

Si cette accusation, par les temps qui courent, n'avaient pas de conséquences aussi désagréables, elle m'amuserait. Si j'en juge au nombre de non-vaccinés

de mon entourage qui sont devenus contagieux après une rencontre avec un double vacciné, ce genre d'assertion est grotesque.

Je l'avais d'ailleurs écrit cet été : en autorisant les vaccinés à ne plus respecter les gestes barrières, le gouvernement a transformé les vaccinés en bombe virale.

C'est la fameuse histoire des clusters dans les hôpitaux de Paris, survenus en décembre alors que l'obligation vaccinale était instaurée depuis plusieurs mois.

En réalité, ce sont majoritairement les vaccinés qui contaminent les autres : ils sont les plus nombreux, ils sont malades, ils sont contagieux, et ils ne prennent quasiment pas de précautions.

[Note de Joseph : même cette assertion n'est pas fondée, au moins tant que le SRAS-CoV-2 n'a pas été réellement et rigoureusement isolé avec une approche scientifique expérimentale digne de ce nom et non pas selon la magouille virologique actuelle qui n'utilise jamais de contre-expériences et ne peut donc aucunement prétendre à l'établissement d'un lien de causalité entre un virus et la maladie virale associée.

Voir :

La fraude du Covid-19 et la guerre contre l'humanité

Dr. Andrew Kaufman – La théorie virale mise à mal

L'effondrement de l'hypothèse virale]

Mais, comme ils ont reçu la potion magique, on ne peut plus rien leur dire, et on doit les laisser contaminer le groupe.

L'objection de conscience vaccinale, comment ça marche ?

Bref, demain, je me déclarerai objecteur de conscience vaccinale.

C'est mon droit, au nom de la jurisprudence de la Cour Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme, le fameux arrêt Vavricka.

Je fournirai sur le site de Rester libre ! un modèle de déclaration officielle d'objection de conscience.

N'hésitez pas à en devenir membre. L'association a besoin d'encore un peu de fonds pour financer un recrutement indispensable à son bon fonctionnement.

D'ici là, notre intérêt est de nous rassembler pour faire valoir ensemble ce statut protecteur et pour être suffisamment nombreux pour l'imposer comme une donnée de la vie sociale.

Ensemble, nous serons plus forts.

[Voir aussi :
La clef de la libération]